

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 31 décembre 2018 portant changement d'appellation de la brigade territoriale d'Aiguebelle et modification de la circonscription de la brigade territoriale de Val-d'Arc (Savoie)

NOR : INTJ1835913A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade territoriale d'Aiguebelle prend l'appellation de brigade territoriale de Val-d'Arc à compter du 1^{er} janvier 2019. Sa circonscription est modifiée à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale de Val-d'Arc exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de l'organisation et des effectifs,*

A. BROWAËYS

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<p>Aiguebelle</p>	<p>Aiguebelle Aiton Argentine Bonvillaret Épierre Montgilbert Montsapey Randens Saint-Alban-d'Hurtières Saint-Georges-d'Hurtières Saint-Léger Saint-Pierre-de-Belleville</p>	<p>(Ancienne appellation)</p>
<p>Val d'Arc</p>	<p>(Nouvelle appellation)</p>	<p>Aiton Argentine Bonvillaret Épierre Montgilbert Montsapey Saint-Alban-d'Hurtières Saint-Georges-d'Hurtières Saint-Léger Saint-Pierre-de-Belleville Val-d'Arc</p>